

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 23 octobre 2023**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, convoqué le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois s'est réuni en Mairie,  
sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT,  
Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT,  
Christophe ROBERT

Absente excusée : Elodie BEAUDOUX

Secrétaire de séance : Christian CLAIRET

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 septembre 2023**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération : Modification des heures du secrétariat  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,  
Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 6 novembre 2018, l'avenant n°1 du 5 mars 2021 et l'avenant n°2 du 26 août 2023,  
Considérant les besoins réévalués par la commune, il convient d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie de 29h à 30h hebdomadaires auprès de Loire Forez agglomération. L'augmentation de ce temps de travail nécessite un avenant à la convention d'adhésion.  
Il est proposé au conseil municipal :
  - D'APPROUVER l'avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie de 29 h à 30 h à compter du 1er janvier 2024,
  - D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
  - APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie de 29h à 30h à compter du 1er janvier 2024,
  - AUTORISE le maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

**Ont signé au registre tous les membres présents.**

2. Projet régime indemnitaire du personnel – RIFSEEP  
Madame le Maire explique que les agents de la commune bénéficient actuellement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) qui a été abrogée, il convient donc de la remplacer par le nouveau régime : le RIFSEEP.

Madame le Maire présente le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Cet outil permet de verser des primes aux agents communaux.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), qui valorise la nature des fonctions, la technicité, les sujétions liées au poste et l'expérience professionnelle de l'agent
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), optionnel, pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (efficacité, compétences, engagement, qualités relationnelles, manière de servir).

Dans le cadre du RIFSEEP, plusieurs groupes de fonction doivent être déterminés, ainsi que des montants annuels maximum pour chaque prime (IFSE et CIA). Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail de l'agent. Il convient également de déterminer les conditions d'application et de versement :

- versement annuel ou mensuel
- prise en compte des absences pour maladie : maintien des primes ou diminution avec un certain nombre de jours de carence
- date d'effet du régime indemnitaire

Madame le Maire précise également que le projet de délibération devra être soumis à l'avis du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire, avant sa mise en place éventuelle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, approuve la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel communal, avec les conditions d'application suivantes :

- attribution aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public sur emploi permanent
- calcul au prorata du temps de travail
- emplois concernés : adjoint technique, ATSEM, adjoint administratif, secrétaire de mairie
- versement mensuel pour IFSE et en novembre pour le CIA
- pour absences :
  - congés de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 15 premiers jours) ;
  - congés annuels (plein traitement) ;
  - congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement) ;
  - congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement).
  - Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.
- date d'effet : 1er janvier 2024, sous réserve de l'avis du comité technique intercommunal

### 3. Délibérations tarifs communaux

#### ➤ Salle des fêtes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels de la salle des fêtes. Elle explique ne pas avoir d'information sur les prix du ménage pour 2024 et propose de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

#### ➤ Cimetière

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels des concessions du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de ne pas modifier les tarifs soit :

#### ➤ Cimetière

- concession trentenaire : 90 € le m<sup>2</sup>
- concession cinquantenaire : 120 € le m<sup>2</sup>

#### ➤ Columbarium

- Concession temporaire (15 ans) : 500 €
- concession trentenaire : 800 €
- concession cinquantenaire : 1 000 €

#### ➤ L'accès au jardin du souvenir est gratuit, sans inscription.

Les plaques et inscriptions sont à la charge des familles.

**Ont signé au registre tous les membres présents.**

4. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales  
La préfecture nous a informés de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.  
En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.  
Le renouvellement intégral des conseils municipaux étant intervenu le 15 mars 2020 pour les élections acquises au premier tour et le 28 juin 2020 pour celles acquises au second tour, la composition des actuelles commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, et les mandats de ses membres vont par conséquent expirer cette année.  
Madame le Maire propose au conseil municipal, de renouveler les mêmes personnes pour la commission de contrôle des listes électorales à savoir :
- Délégué de l'administration : M. Joseph FRECON
  - Délégué du Tribunal : Mme Marie-Louise CLAIRET
  - Délégué du conseil : Mme Elodie BEAUDOUX
- Après discussion, le conseil municipal décide le renouvellement des mêmes personnes
5. Devis plomberie toilettes publiques (sur la place de l'Eglise)  
Jean-Yves PARIZOT présente les 3 devis pour les toilettes publiques sur la place de l'église, comprenant la dépose et l'installation d'un nouvel l'urinoir en inox et d'un nouveau wc également en inox ainsi que la plomberie :
- SARL Les Plombiers du Pic pour un montant HT de 3678.38 €
  - EI Plomberie Chauffage MONTABANEL Nicolas pour un montant HT de 4006.00 €
  - SARL Hydroforis pour un montant HT de 4090.00 €
- Le choix s'est porté sur le devis de la SARL Les Plombiers du Pic. Le devis sera validé pour une exécution en début d'année 2024, le temps de demander une subvention.
6. Commission cadre de vie : Décorations de Noël  
Madame le Maire propose de reprendre les décorations confectionnées l'an dernier et d'en faire de nouvelles. Madame le Maire demande à la commission cadre de vie de faire l'inventaire des décorations existantes et de prévoir les fournitures nécessaires (rubans, cartons, papier cadeau...) pour le 25 novembre 2023 afin de préparer de nouvelles décorations pour qu'elles soient installées pour le 8 décembre 2023.
7. Compte rendu des travaux centre bourg  
Les travaux avancent rapidement. La société Guintoli a mis 3 équipes à disposition. Les travaux devraient se terminer fin novembre. Les 24, 25 et 26 octobre 2023, la route de Montbrison devrait être décaissée ainsi que la place de l'église.  
La croix a été déplacée par l'entreprise MR Construction. Ce déplacement ne devrait pas être facturé. Un chemin a été réalisé derrière la croix pour le parcours santé.  
La passerelle a été livrée et posée.  
Le Département va refaire le tapis sur la D113 et va refaire l'enrobé sur la D6 de la Mairie jusqu'au virage en direction de Montverdun.  
Des réunions de chantier ont lieu toutes les semaines, Madame le Maire précise que les deux entreprises sont très professionnelles et remercie toutes les personnes qui participent.  
Certains propriétaires ont demandé de faire goudronner leur entrée, à leurs frais, des devis leur seront faits par l'entreprise Guintoli.  
Madame le Maire fait un point sur les subventions :
- l'Etat a accordé 80 181 €
  - le département 182 000 €
  - la Région 79 450 €
  - l'Agence de l'eau 36850 €
8. Résumé des conseils communautaires des 12 septembre 2023 et 17 octobre 2023.  
Madame le Maire résume les deux conseils communautaires.  
Le conseil communautaire du 12 septembre 2023 portait notamment sur l'installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune de Lérigneux, le rapport

annuel 2022 de délégation de service public pour la gestion du parc résidentiel de loisir des chalets du Haut Forez à Usson-en-forez, la redevance de ski de fond au col de la Loge pour l'hiver 2023/2024 et la convention avec montagne et massif central, le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable pour 2022, l'extension des sites Natura 2000 ZSC « pelouse, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire », l'actualisation des tarifs de vente des équipements liés aux déchets et règlement d'accompagnement au compostage.

Le conseil communautaire du 17 octobre 2023 portait sur l'installation d'un nouveau conseiller communautaire titulaire pour la commune de Boën, l'élection d'un nouveau vice-président, l'autorisation à signer la modification du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux bâtiments pour le redéploiement du musée des Grenadières – L'Orée, les modifications du tableau des effectifs, la convention d'entente entre Loire Forez Agglomération et Saint-Etienne Métropole pour le contrat territorial Mare, Bonson et petits affluents directs de la Loire, l'autorisation à signer la modification du contrat avec Forez-Nettoyage.

Les comptes rendus complets sont consultables sur le site de Loire Forez.

## 9. Questions diverses

- Madame le Maire présente les projets pour 2024 :
  - o Changement du four de la salle des fêtes afin de passer au 220 kw au lieu du 380 kw ce qui permettrait de faire des économies sur l'abonnement.
  - o Rénovation énergétique de l'école (chauffage, isolations, panneaux photovoltaïques, embellissement...), le dossier d'appel à projet « école prioritaire » a été rempli. Un diagnostic énergétique amélioration des bâtiments sera prévu.
  - o La maison de M. DA COSTA dans le centre bourg est à vendre, la commune souhaiterait étudier ce qui est possible de faire.
  - o Mise en place, si possible, d'un conseil municipal enfants.
- Le premier conseil d'école aura lieu le 9 novembre 2023
- Arbres école : un arbre dans la cour de l'école a été coupé et d'autres vont être replantés, les élèves de l'école travaillent sur le sujet.
- Madame le Maire et trois conseillers sont allés au congrès des Maires.
- Le Comité des fêtes demande si Internet peut être installé dans la salle des fêtes, la commune va se renseigner.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 23 octobre 2023

Le Maire  
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire  
Christian CLAIRET